

*SAINTE-ANNE - COMMUNE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **9emedelib** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **28/08/2020**  
Objet : **Portant fixation des indemnités aux membres du conseil municipal**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Institutions et vie politique - Exercice des mandats locaux**

Date de télétransmission : **28/08/2020** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **![CDATA[9\_me d\_lib\_ration portant fixation des indemnit\_s de fonction aux membres du conseil municipal.pdf]]**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **971-219711280-20200828-9emedelib-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **28/08/2020**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

Numéro de la délibération  
9<sup>ème</sup> délibération

**Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil municipal.**

L'an deux mille vingt et le dix-sept du mois de juillet, à seize heures vingt-sept minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le  
10 juillet 2020

Membres  
en exercice : 35

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 18 juillet 2020

SAINTE-ANNE,  
Le 18 juillet 2020

Etaient présents :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Mariette MANDRET épse PASSAVE, M. Georges NARDIN, Mme Marie-Anièce MANNE, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariane GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Joé SOUBARAPA, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques KANCEL, Mme Kitty COURIOL épse LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

-----  
Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE  
-----

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20, L2123-20-1, L2123-23, L2123-24 II et L2123-24-1 III ;

Vu la délibération n° 01 en date du 04 juillet 2020 relative à l'élection du maire ;

Vu la délibération n° 02 datée du 04 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 ;

Considérant que, le conseil municipal se prononce dans le délai de trois mois suivant son installation sur la fixation des indemnités de fonction des membres du conseil municipal, à l'exception de l'indemnité du maire qui est de droit ;

Considérant les barèmes relatifs aux indemnités de fonction du maire, des adjoints et, des conseillers municipaux correspondant à la strate démographique dans laquelle se situe la commune de Sainte-Anne ;

Considérant l'enveloppe globale maximale des indemnités de fonction allouables par le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

### DECIDE :

A la majorité, madame Ketty COURIOL épouse LOMBION et messieurs Jacques KANCEL, Sébastien GAUTHIER se sont abstenus et mesdames Nicole SINIVASSIN, Jeannette COURIOL et messieurs Alain CUIRASSIER, Patrick GALAS ont voté contre ;

**DE FIXER** les indemnités de fonction des membres du conseil municipal, à l'exception de l'indemnité du maire qui est, de droit, fixée à 90 %, comme suit :

- Adjoints : 25,82 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction : 6 % de l'indice brut terminal.

**CHARGE** le maire de l'exécution de cette délibération.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Christian BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*



## TABLEAU ANNEXE RECAPITULANT LES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fonctions	Prénom et Nom	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	Monsieur Christian BAPTISTE	90 %
1 <sup>ère</sup> Adjointe	Madame Lydia FARO épouse COURIOL	25,82 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Yves QUIQUEREZ	25,82 %
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Madame Sylvia LAPTES	25,82 %
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Francs BAPTISTE	25,82 %
5 <sup>ème</sup> Adjointe	Madame Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	25,82 %
6 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Patrick SOLVET	25,82 %
7 <sup>ème</sup> Adjointe	Madame Eddie LOIAL épouse MIXTUR	25,82 %
8 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Marcel KANDASSAMY	25,82 %
9 <sup>ème</sup> Adjointe	Madame Mariette MANDRET épouse PASSAVE	25,82 %
10 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Georges NARDIN	25,82 %
11 <sup>ème</sup> Adjointe	Madame Marie-Anièce MANNE	25,82 %
12 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Hugues CHATEAUBON	25,82 %
13 <sup>ème</sup> Adjointe	Madame Evelyne CHERAL épouse VACHER	25,82 %
Conseillère municipale	Madame Nicole BAZZOLI	6 %
Conseiller municipal	Monsieur Lucien GALVANI	6 %
Conseillère municipale	Madame Marie-Louise ANDRE-LUBIN	6 %
Conseillère municipale	Madame Dalila MARIE-JOSEPH	6 %
Conseillère municipale	Madame Maude GEOFFROY	6 %
Conseillère municipale	Madame Liliane MALACQUIS	6 %
Conseiller municipal	Monsieur Georges COUPPE DE K/MARTIN	6 %
Conseiller municipal	Monsieur Eric LATCHOUMANIN	6 %
Conseillère municipale	Madame Valérie HUGUES	6 %
Conseillère municipale	Madame Mariane GRANDISSON	6 %
Conseiller municipal	Monsieur Fabrice DURO	6 %
Conseiller municipal	Monsieur Bruno DESIREE	6 %
Conseiller municipal	Monsieur Miguel TROUPE	6 %
Conseiller municipal	Monsieur Joé SOUBARAPA	6 %

Le Maire,

Christian BAPTISTE

